

CREDIT DU MAROC

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Au capital de 1.088.121.400 dirhams
Siège social : 48/58 boulevard Mohammed V - Casablanca
Registre du Commerce de Casablanca n°28.717 - IF 01085466
Arrêté du Ministre des Finances n° 2348-94

RAPPORT DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 JUIN 2022

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle pour soumettre à votre approbation vingt-et-une résolutions.

Les projets de résolutions ont pour objet :

- L'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- L'approbation des conventions réglementées visées aux articles 95 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
- L'affectation du résultat, la fixation du dividende ;
- Le quitus et la décharge ;
- La composition du Conseil de Surveillance : renouvellement du mandat de sept membres du Conseil et nomination de deux membres du Conseil ;
- L'approbation de l'enveloppe des jetons de présence ;
- Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

I. Approbation des rapports et comptes annuels, rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et affectation du résultat

I.1 Comptes sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (première résolution)

La première résolution porte sur l'approbation des différents rapports et des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2021.

Les comptes sociaux que nous soumettons à votre approbation, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2021, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur au Maroc.

Les comptes sociaux font ressortir un résultat net de 687.411.359,81 dirhams au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation, à savoir le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2021, ont été établis en normes IAS/IFRS conformément aux dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib.

Les comptes consolidés font ressortir un résultat net part du groupe de 627.392.070,81 dirhams au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Directoire vous présente les comptes sociaux et les comptes consolidés pour leur approbation, pour l'approbation des opérations qui y sont traduites et pour donner quitus aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance et décharge aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mandat pour ledit exercice.

Les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés figurent dans le rapport financier 2021 disponible sur le site internet www.creditdumaroc.ma.

Les rapports du Directoire, ceux des Commissaires aux Comptes, les comptes sociaux et les comptes consolidés ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les statuts de la Banque et les dispositions légales.

I.2 Conventions réglementées (deuxième à septième résolutions)

Les deuxième à septième résolutions ont pour objet de soumettre à votre approbation les conventions réglementées préalablement autorisées par le Conseil de Surveillance au cours de l'année 2021 qui ont fait l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles 95 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

- La **deuxième résolution** concerne la convention cadre de partage de risques et d'émission de garantie autonome à première demande sur l'activité factoring conclue entre Crédit du Maroc et la société Crédit du Maroc Leasing et Factoring, autorisée par le Conseil de Surveillance le 25 février 2021 ;
- La **troisième résolution** concerne l'avenant n°3 à la convention cadre de partage de risques sur l'activité leasing conclu entre Crédit du Maroc et la société Crédit du Maroc Leasing et Factoring, autorisé par le Conseil de Surveillance le 25 novembre 2021 avec des modifications apportées aux taux de commission ;
- La **quatrième résolution** concerne le contrat de bail conclu entre Crédit du Maroc et la société Crédit du Maroc Leasing et Factoring, autorisé par le Conseil de Surveillance le 29 juillet 2021, aux termes duquel la filiale fait bail à Crédit du Maroc de plateaux de bureaux sis à Casablanca, Sidi Maarouf - Zénith, Access Finance Maghreb ;
- La **cinquième résolution** concerne la convention d'avance en compte courant d'actionnaire conclue entre Crédit du Maroc et la société Ecoparc de Berrechid, autorisée par le Conseil de Surveillance le 29 juillet 2021 ;
- La **sixième résolution** concerne l'avenant n°1 à la convention d'assistance technique et de prestations de services conclu entre Crédit du Maroc et la société Crédit du Maroc International – Banque Offshore, autorisé par le Conseil de Surveillance le 25 février 2021.

Ces conventions, transmises aux Commissaires aux comptes ainsi que les conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de

l'exercice 2021, sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes à l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit du Maroc (objet de la **septième résolution**).

Le rapport spécial figure dans le rapport financier 2021 disponible sur le site internet www.creditdumaroc.ma.

I.3 Proposition d'affectation du résultat (huitième résolution)

Votre Directoire a décidé de vous proposer la mise en paiement, en numéraire, d'un dividende de 281.823.442,60 dirhams par action au titre de l'exercice 2021. Ce dividende sera prélevé sur le résultat social de l'exercice 2021 qui s'élève à 687.411.359,81 dirhams augmenté du report à nouveau de 1.070.917.289,73 dirhams. Cette proposition a été portée à la connaissance de votre Conseil de Surveillance dans sa réunion du 24 février 2022, qui l'a approuvée.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 28 juillet 2022.

Nous vous proposons d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

II. Quitus et décharge (neuvième à dixième résolutions)

III.1 Quitus aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance (neuvième résolution)

Il est ensuite soumis à votre approbation de conférer, au titre de l'exercice 2021, quitus, entier, définitif et sans réserve (i) aux membres du Directoire de leur gestion et (ii) aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exécution de leur mandat.

III.2 Décharge aux Commissaires aux Comptes (dixième résolution)

Il est ensuite soumis à votre approbation de donner décharge aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mandat durant l'exercice 2021.

III. Conseil de Surveillance

III.1 Renouvellement de sept membres et nomination de deux nouveaux membres (onzième à dix-neuvième résolutions)

Les mandats de tous les membres du Conseil arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale.

Par les **onzième à dix-septième résolutions**, votre Conseil de Surveillance vous propose de renouveler les mandats de membres du Conseil de Monsieur François-Edouard Drion, Madame Nada Biaz, Monsieur Marc Didier, Madame Habiba Laklalech, Monsieur Olivier Nicolas, Monsieur Hervé Varillon et de Crédit Agricole S.A. qui arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale.

Les membres du Conseil dont il est proposé le renouvellement des mandats exercent au sein du Conseil des fonctions clés. Leurs expériences, leurs profils, ainsi que leurs apports au sein du Conseil de Surveillance et des Comités spécialisés dont ils sont membres ont été examinés par le Conseil de Surveillance qui a salué tant leur assiduité que leur engagement. Les

renseignements les concernant figurent dans le rapport ESG, disponible sur le site www.creditdumaroc.ma.

Par la **dix-huitième résolution**, votre Conseil de Surveillance vous propose de nommer Madame Morgane Saint-Jalmes en remplacement de Madame Naziha Belkeziz, membre indépendante du Conseil atteinte par la limite de mandats fixés pour les membres indépendants du Conseil à six (6) années.

La biographie résumée de Madame Morgane Saint-Jalmes est détaillée en annexe.

Madame Morgane Saint-Jalmes a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle remplissait les conditions légales et réglementaires pour l'exercer.

Cette nomination objet de la dix-huitième résolution prendrait effet à l'issue de l'Assemblée générale mais est opérée sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

Par la **dix-neuvième résolution**, votre Conseil de Surveillance vous propose de nommer Monsieur Michel Le Masson en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

La biographie résumée de Monsieur Michel Le Masson est détaillée en annexe.

Monsieur Michel Le Masson a fait savoir à l'avance qu'il acceptait ce mandat et qu'il remplissait les conditions légales et réglementaires pour l'exercer.

Cette nomination objet de la dix-neuvième résolution prendrait effet à l'issue de l'Assemblée générale mais est opérée sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

Onzième résolution : renouvellement du mandat de Monsieur François-Edouard Drion			
Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil du Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Administrateur délégué et Directeur général d'Agos, filiale de Crédit Agricole Consumer Finance en Italie	<ul style="list-style-type: none"> - Cooptation par le Conseil de Surveillance du 27 octobre 2017 et ratification par l'Assemblée générale du 27 mars 2018. - Renouvellement voté par l'Assemblée générale du 21 mars 2019. - Renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 14 juin 2022. 	Président du Conseil - Président du Comité de Nomination et de Rémunération	Non
Le nouveau mandat de Monsieur François-Edouard Drion, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.			

Douzième résolution : renouvellement du mandat de Madame Nada Biaz			
Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil de Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Directeur général du Groupe ISCAE	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination par l'Assemblée générale du 21 mars 2019. - Renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 14 juin 2022. 	Membre indépendante du Conseil – Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	Oui
Le mandat de Madame Nada Biaz, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.			

Treizième résolution : renouvellement du mandat de Monsieur Marc Didier

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil de Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Agriculteur et Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne	- Nomination par l'Assemblée générale du 21 mars 2019 - Renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 14 juin 2022.	Membre du Conseil – Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	Non

Le mandat de Monsieur Marc Didier, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

Quatorzième résolution : renouvellement du mandat de Madame Habiba Laklalech

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil de Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Directeur général de l'Office National des Aéroports	- Nomination par l'Assemblée générale du 21 mars 2019 - Renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 14 juin 2022.	Membre indépendante du Conseil – Présidente du Comité d'Audit	Oui

Le mandat de Madame Habiba Laklalech, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

Quinzième résolution : renouvellement du mandat de Monsieur Olivier Nicolas

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil de Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Directeur banque des entreprises et gestion de fortune de LCL et second Dirigeant effectif de LCL	- Cooptation par le Conseil de Surveillance du 15 février 2019 et ratification par l'Assemblée générale du 21 mars 2019. - Renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 14 juin 2022.	Membre du Conseil – Membre du Comité d'Audit	Non

Le nouveau mandat de Monsieur Olivier Nicolas, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

Seizième résolution : renouvellement du mandat de Monsieur Hervé Varillon

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil de Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Directeur général de Crédit Agricole Leasing & Factoring	- Cooptation par le Conseil de Surveillance du 30 avril 2020 et ratification par l'Assemblée générale du 9 juin 2021. - Renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 14 juin 2022.	Membre du Conseil – Membre du Comité des Risques	Non

Le nouveau mandat de Monsieur Hervé Varillon, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

Dix-septième résolution : renouvellement du mandat de Crédit Agricole S.A.

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil de Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Banque française	- Nomination par l'Assemblée générale du 9 décembre 2005. - Renouvellements votés par les Assemblées générales du 5 mai 2006, du 3 juin 2009, du 22 avril 2014 et du 21 mars 2019. - Renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 14 juin 2022.	Membre du Conseil – Membre du Comité des Risques et du Comité d'Audit	Non

Le nouveau mandat de Crédit Agricole S.A., d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

Dix-huitième résolution : nomination de Madame Morgane Saint-Jalmes, membre indépendant du Conseil			
Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil de Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Avocate	- Nomination proposée à l'Assemblée générale du 14 juin 2022.	-	Oui
Le mandat de Madame Morgane Saint-Jalmes, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.			

Dix-neuvième résolution : nomination de Monsieur Michel Le Masson, membre du Conseil			
Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil de Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Directeur de la Banque de Proximité à l'International – Membre du Comité de direction de Crédit Agricole S.A.	- Nomination proposée à l'Assemblée générale du 14 juin 2022.	-	Non
Le mandat de Monsieur Michel Le Masson, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.			

A l'issue de l'Assemblée générale, si les résolutions de renouvellement des mandats de ces sept membres du Conseil et les résolutions de nomination des deux nouveaux membres du Conseil sont adoptées, le Conseil de Surveillance de votre Banque se trouverait composé désormais de neuf (9) membres dont trois (3) sont indépendants, au sens des critères permettant de qualifier l'indépendance des membres du Conseil retenus par Bank Al-Maghrib, soit le nécessaire réglementaire requis. Il compterait quatre femmes, soit un taux de 44,4 %. Ainsi, le Conseil de Surveillance serait composé de :

- Monsieur François-Edouard Drion
- Madame Nada Biaz
- Monsieur Marc Didier
- Madame Habiba Laklalech
- Monsieur Olivier Nicolas
- Madame Morgane Saint-Jalmes
- Monsieur Michel Le Masson
- Monsieur Hervé Varillon
- Crédit Agricole S.A. représenté par Madame Meriem Ech-Cherfi

Par ailleurs, il est prévu que, lors de la réunion qui se tiendra immédiatement après l'Assemblée Générale, le Conseil de Surveillance nommera son bureau. Il sera fixé également à cette occasion la composition des comités spécialisés.

a) Jetons de présence (vingtième résolution)

Il est proposé à l'Assemblée générale par le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, de fixer à 3.500.000 dirhams le montant global brut des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice ouvert depuis le 1^{er} janvier 2022 étant précisé que le Conseil de Surveillance déterminera la répartition de ce montant entre ses membres.

II.1 Résolution relative aux pouvoirs (**vingt-et-unième résolution**)

La vingtième-et-unième et dernière résolution donne pouvoir à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Observations du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance indique, conformément à l'article 104 de la Loi 17-95, qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que sur les documents visés à l'article 141 de la Loi 17-95.

Le Directoire

Le Conseil de Surveillance

Etat civil

Nom : Saint-Jalmes
Prénom : Morgane
Date de naissance : 07/08/1976

Madame Morgane Saint-Jalmes est, depuis 2011, associée gérante fondatrice du cabinet Saint-Jalmes et Associés, et intervient en tant que conseil de nombreuses multinationales et sociétés installées au Maroc. Elle participe régulièrement aux rapports annuels Doing Business publiés par la Banque mondiale sur les moyens juridiques mis en place par le Maroc pour améliorer l'environnement des affaires.

Madame Morgane Saint-Jalmes démarre sa carrière d'avocat en 2003, à Paris, au sein du cabinet d'avocat Clyde & Co. De 2005 à 2011, elle occupe les fonctions de juriste senior au sein du cabinet d'avocats Kettani Law Firm.

Née en 1976, Madame Morgane Saint-Jalmes est titulaire d'un DESS en droit des transports de l'Université d'Aix-en-Provence, d'un diplôme en droit comparé de l'Université d'Oslo, et du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat délivré par l'Ecole de Formation Professionnelle des Barreaux (Paris).

Mandats occupés :

- Co-dirigeante et unique actionnaire de la société Imana SARLAU.
- Gérante de la société Misa Conseil SARL.
- Gérante et actionnaire majoritaire de la SCI MOMA (Aix en Provence).

Etat civil

Nom : Le Masson
Prénom : Michel
Date de naissance : 17/01/1958

Michel Le Masson est Directeur de la Banque de Proximité à l'International depuis le 1er janvier 2022. Il est membre du Comité de Direction de Crédit Agricole S.A.

Michel Le Masson effectue sa carrière au sein du groupe Crédit Agricole, à la Banque Indosuez devenue Crédit Agricole Indosuez (CAI) puis Calyon, où il occupe différentes fonctions dans les secteurs des Risques, du Crédit-bail Immobilier et des Financements d'Actifs. Après avoir été Directeur du budget, il est nommé en 1997 Directeur pour le Royaume Uni, puis en 1999, Directeur Europe chez CAI, cumulant cette fonction, en 2001, avec celle de Responsable du métier Banque Privée. En 2002, il rejoint Crédit Agricole S.A. en tant que Directeur du Développement International en conservant la responsabilité de la Région Europe chez Calyon. En janvier 2005, il est nommé Inspecteur Général de Calyon. En 2009, Michel Le Masson est nommé Inspecteur général Groupe.

Né en 1958, Michel Le Masson est diplômé de HEC, de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et licencié en droit.